

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Loïc GANDON, Claude ESNAULT, Josy DUVERNEUILH, Vincent BOUCHE, Jean-Noël GUILBERT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Philippe LE BIHAN, Fany DUFEIL, Thérèse MOREL, Muriel CARUHEL, Sophie GUYON, Thierry MACHERAS, Claire HARDY, Franck BEAUFILS.

Pouvoirs : Marie SIMON-VARINS à Philippe LE BIHAN, Jean-Pierre BACHELIER à Franck BEAUFILS.

1. Nomination d'un secrétaire de séance.

M. Franck Beaufils est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-verbal du 18 septembre 2017.

Approbation à l'unanimité.

3. Finances : fixation du montant et de l'attributaire de l'aide financière versée aux sinistrés de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et de l'association partenaire de la collecte de fond en Mairie.

A la majorité (16 pour, 2 contre et 1 abstention) versement d'une subvention de 2 300 € à une association à définir et à l'unanimité, mise en place d'une collecte de fond en Mairie en partenariat avec l'association PICA (Pompier International Côtes d'Armor).

4. Finances : précisions sur la délibération n° 72/2017 du 15 mai 2017 fixant le montant du loyer de la Maison Médicale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal annule la délibération 72/2017 en date du 15/05/2017 ; accorde un rabais de 249 € sur le montant du loyer de la maison médicale pendant les 2 ans à compter de l'arrivée des nouveaux praticiens ; fixe le montant du loyer à 250 € HT mensuel à l'issue des 2 années.

5. Finances : adhésion à l'association « Les mordus de la pomme » et à leur charte.

A l'unanimité, adhésion à l'association « Les mordus de la pomme » et à leur charte.

6. Marchés Publics : modification du programme de travaux du schéma directeur de voirie.

A l'unanimité, modification du programme de travaux 2017 et 2018 et prise en charge par le service des eaux de la réfection de la voirie à hauteur de 116 640 € TTC.

7. Résidence services : nouvel appel à projet.

A l'unanimité, lancement d'un nouvel appel à projet pour la construction d'une résidence services sur le terrain communal du goulet.

8. Travaux : aménagement du secteur de la Fourberie : avant-projet pour l'effacement des réseaux.

A l'unanimité, approbation de l'avant-projet du SDE 35 pour les travaux d'effacement des réseaux de la rue de la Fourberie. Le montant restant à la charge de la commune est de 366 960 €.

9. Lotissement de la Fossette : nouvelle attribution du lot n° 46.

A l'unanimité, approbation du désistement du candidat du lot n°46 et accord de principe pour proposer le lot aux candidats suivants sur la liste d'attente.

10. Domaine public : dénomination de 2 impasses dans la tranche 1 de la ZAC du Clos Loquen.

A l'unanimité, dénomination de l'impasse des Buharats et prolongation de l'impasse des Genilletts.

11. Foncier : rétrocession à la commune de l'Impasse de la Belle Etoile.

A l'unanimité, transfert de la voirie (linéaire de 122 m) de l'Impasse de la Belle Etoile dans le domaine public communal.

12. Foncier : cession d'un terrain communal situé à La Ville au Coq.

A l'unanimité, cession de 386 m² de terrain de la ZA de la Ville au Coq au prix de 20 €/m² ;

13.Foncier : mise en demeure d'acquérir l'emplacement réservé n°43 au PLU.

A l'unanimité, approbation du principe de l'acquisition de l'emplacement réservé n° 43 du PLU. Proposition d'acquisition dans sa totalité soit 6 710 m² au prix de 15€/m² en lieu et place des 5 863 m² proposés par les propriétaires.

14.Baux : location par la commune d'un logement à l'Office HLM Néotoa.

A l'unanimité, location d'un logement auprès de la société Néotoa qui sera mis à disposition, par convention tripartite à l'association LULUBERLU pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

15.Elus : mandat spécial pour le Congrès des Maires.

A l'unanimité, validation du mandat spécial pour 7 élus afin de se rendre au Congrès des Maires et autorisation du remboursement des frais par la collectivité sur la base des frais réel au vu des justificatifs produits.

16.Personnel : remboursement des frais engagés par un agent pour le Congrès des Maires.

A l'unanimité, validation du principe de remboursement des frais engagés par un agent pour le Congrès des Maires sur la base des frais réel au vu des justificatifs produits.

17.Personnel : fixation du ratio promus-promouvables.

A l'unanimité, fixation des ratios promus-promouvables à 100% pour l'accès aux grades d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, d'ATSEM principal 1^{ère} classe et d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

18.Personnel : modification du tableau des effectifs.

A l'unanimité, modification du tableau des effectifs afin de permettre le changement de grade de 3 agents.

19.Personnel : actualisation de la délibération relative au contrat d'apprentissage.

A l'unanimité, approbation du principe du recours aux apprentis pour l'ensemble des services de la ville.

20.CCCE : transfert de la compétence « Petite enfance ».

A l'unanimité, approbation du transfert de la compétence petite enfance à la CCCE.

21.Cinéma municipal : affiliation au réseau CinéChèque.

A l'unanimité, affiliation du cinéma municipal au réseau CinéChèque.

22.Présentation du rapport annuel du SIA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport 2016 du Syndicat d'Assainissement Saint-Lunaire Saint-Briac et du rapport annuel du délégataire.

23.Modification du CPAPE de la tranche 1 de la ZAC du Clos Loquen.

A l'unanimité, modification du CPAPE de la tranche 1 de la ZAC par la suppression de la bande d'accroche pour les lots 80, 81 et 82.